



demande d' effacement du fichier taj après reponse de la Police et Gendarmerie

Par **Dagil**, le **28/06/2023** à **15:58**

Bonjour,

j'ai sollicité auprès du Ministère de l'Intérieur en date du 7 février 2023, de faire usage du droit d'accès et rectification du fichier TAJ.

J'ai reçu une réponse de la Gendarmerie le 25/5 (pas d'inscription en qualité d'auteur) puis de la Police Nationale le 5/6 en RAR avec 5 inscriptions concernant l'usage de cannabis.

Dois-je encore patienter pour obtenir la réponse du Ministère concernant l'effacement, ou non, ou bien dois-je à présent saisir le Procureur de la République pour solliciter l'effacement ?

Je suis perdu et le temps passe, je dois obtenir cet effacement très rapidement afin de prolonger mon séjour en qualité de résident au Pérou où j'ai créé ma société et une famille, mais j'ai une alerte administrative (découverte au service migration au moment de la demande de prolongation!) pour ces affaires qui remontent à 10 ans et qui risquent d'aboutir à mon expulsion le 23 Août de cette année.

Merci infiniment de votre retour et conseils

Par **MARKOWICZ BENJAMIN**, le **03/10/2023** à **16:40**

Bonjour,

Il faudrait obtenir l'intégralité de votre fichier TAJ et tenter une requête au Procureur.

Bien cordialement

Benjamin MARKOWICZ

AVOCAT